

Cour des Comptes

Pierre MOSCOVICI

13, rue Cambon

75 001 PARIS

Monsieur le Président,

Votre institution vient récemment de communiquer sur un référé publié le 26 Janvier dernier relatif aux Pôles d'équilibre Territoriaux et ruraux (PETR). Nous souhaitons vous remercier pour l'intérêt porté à nos membres, instances méconnues du développement local, pourtant indispensables au fragile équilibre de nos territoires ruraux.

Dans les recommandations formulées par la formation inter-juridictions, formées de quatre chambres régionales des comptes (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté), dont les contrôles ont porté sur 24 pôles territoriaux, il est évoqué une évolution de la forme juridique de ceux-ci.

Nous tenions à rappeler que l'échantillon de 24 cas étudiés, ayant servi aux recommandations représentent moins de 20% du nombre de PETR en France, comme le mentionne justement le Ministre de la Cohésion des Territoires, Joël GIRAUD, dans sa réponse au référé du 4 Avril 2022.

En complément à cette réponse du Ministre au référé et à laquelle nous souscrivons, nous estimons utile de mener une réflexion sur vos recommandations, et spécifiquement la première. En effet, la deuxième est déjà opérante, dans la mesure où 58 Pays ont vu leurs EPCI fusionner à leur échelle au 1^{er} Janvier 2017, en application de la Loi NOTRe, et qu'il est possible de mener une fusion d'EPCI, mentionné à l'article L. 5741-5 du code général des collectivités territoriales. Sur la troisième recommandation, elle ne nous semble pas souhaitable, car la très large majorité des PETR sont porteurs de schémas de cohérence territoriale, dont l'outil ne peut être porté que par un syndicat mixte, ce qui entrainerait une complexification et multiplicité de gouvernance locale, de droit public et de droit privé.

Enfin, la première recommandation concernant la forme syndicale ouverte des PETR est à instruire, et nous sommes ouverts à engager une réflexion avec vos services sur le sujet.

Vous remerciant pour votre attention, et vous proposant une rencontre à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Josiane CORNELOUP

Présidente de l'ANPP

Députée de Saône-et-Loire



Nicolas SORET

Président délégué de l'ANPP

Président du PETR Nord de l'Yonne

